

L'hon. M. ROWE: En toute justice pour les cultivateurs, et comme moyen de fournir le stimulant si nécessaire au placement, je demande la revision immédiate des impôts prélevés sur les revenus des cultivateurs, de façon que les ventes annuelles ne soient pas considérées comme excédents de bénéfices mais qu'elles soient calculées sur le revenu moyen d'une période de six années. La revision des règlements des impôts sur le revenu des corporations n'est pas moins nécessaire, dans le cas des établissements industriels. Le régime actuel de la double taxation, taxation du revenu des corporations et prélèvement des impôts sur le revenu personnel, est non seulement décourageant mais il fait tort à l'actionnaire individuel. Ceux qui ont placé de petits montants d'argent dans des sociétés paient souvent indirectement un impôt sur le revenu de 50 à 60 p. 100 et cet argent est assujéti à la taxe sur le revenu des sociétés, lorsque les dividendes s'accablent. Cela constitue une injustice envers le petit actionnaire dont le revenu de placement est assujéti aux taux élevés bien que son revenu personnel puisse être beaucoup plus faible. D'autre part, l'actionnaire à revenus élevés voit le produit du capital qu'il place dans l'industrie assujéti, alors qu'il est encore aux mains de la compagnie, à un impôt qui pourra aller jusqu'à 60 p. 100, et le solde qu'il touche, frappé d'un autre 60 p. 100 en vertu de l'impôt sur les particuliers. C'est là une formule d'imposition qui présente de graves dangers, une formule qui va à l'encontre du but qu'elle vise. L'argent confié à l'industrie et qui permet de donner du travail et de produire des biens devrait être d'un meilleur rendement que l'argent prêté à l'Etat, car cet argent ne court aucun risque.

N'oublions jamais que le pouvoir de prélever des impôts est aussi le pouvoir de détruire. Le premier pas vers la destruction, on le franchit lorsqu'on établit un impôt si excessif qu'il décourage la production. Il devrait y avoir une limite aux impôts tout comme il y a une limite aux emprunts. Il est entendu que la dette nationale ne doit pas être trop lourde, mais il n'est pas moins vrai que les impôts excessifs peuvent avoir des effets désastreux. Si nous voulons être en mesure de faire face à la concurrence mondiale dans la période d'après-guerre et de fournir du travail à notre population, nous devons réduire les impôts le plus tôt possible.

Voici quelques-unes des modifications que je considère nécessaires si nous voulons encourager les placements de capitaux, condition indispensable de l'emploi maximum. En premier lieu vient l'abolition de la double imposition à laquelle sont présentement assujéti les

[L'hon. M. Gibson.]

sociétés commerciales et les actionnaires; de cette façon, l'industrie et le travail recevraient chez nous le même encouragement que leur accordé actuellement la Grande-Bretagne. Deuxièmement, il faudrait modifier les règlements rigides de l'impôt sur le revenu de façon que les allocations au chapitre de la dépréciation soient assez flexibles pour embrasser le vieillissement du matériel, facteur dont on ne tient actuellement aucun compte. Troisièmement, il faudrait abolir le plus tôt possible toutes les taxes de vente sur les matériaux de construction utilisés pour donner du travail à la population.

L'imposition est une mesure d'Etat importante en même temps qu'un moyen de forcer le public à fournir les fonds nécessaires à l'administration du pays. C'est là une vérité qu'oublie trop souvent les gouvernements, qui préfèrent, semble-t-il, voiler les impôts et les déguiser par toutes sortes de moyens. Le produit de la plupart des impôts est obtenu en faisant passer dans le trésor de la nation une partie des capitaux qui alimentent le commerce. Jusqu'à la guerre, l'impôt direct sur le revenu des particuliers, actuellement la forme d'impôt la plus équitable et la plus honnête, n'atteignait qu'une faible fraction de notre revenu national. Jusque-là, le revenu venait en majeure partie des prélèvements et amendes sur la production et la vente, sur le transport et les importations, et d'autres sources. Ce que le simple citoyen économisait de l'impôt sur le revenu il le versait en majoration des prix sur tout ce qu'il achetait. C'était une extraction sans douleur. Aujourd'hui, ces impôts vexatoires existent toujours. Les entreprises commerciales et industrielles qui donnaient du travail à des milliers de personnes doivent maintenant sauter tous les obstacles que le Gouvernement place sur leur route, et le simple citoyen est peu renseigné sur ce que lui coûte le maintien du luxe officiel. L'impôt sur son revenu personnel est tout ce qui lui rappelle sa qualité de citoyen de notre Dominion, et c'est un fardeau que le plus grand nombre des nôtres n'ont jamais porté avant la guerre, car les exemptions étaient suffisamment élevées pour réduire à la minorité l'acquiescement de l'impôt sur le revenu. Aujourd'hui, les contribuables sont déconcertés et, à la vérité, je crois que le Gouvernement l'est tout autant. La division de l'impôt sur le revenu doit être désorientée, car il lui faut accomplir une besogne beaucoup trop onéreuse pour elle, avec l'outillage qu'elle possède. Comme conséquence, de beaucoup trop vastes pouvoirs ont été conférés au ministre et délégués par lui aux chefs de son ministère. Le sous-ministre reçoit du Parlement les cadres d'un programme d'impôts qu'il remplit ensuite à